

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2020**

Délibération
n° 2020.06.077

Décision modificative
n°1 : exercice 2020

LE ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visioconférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juin 2020**

Secrétaire de séance : Thierry MOTEAU

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Didier BOISSIER-DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serges DAVID, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Annie MARC à Yannick PERONNET, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY

Excusé(s) :

Françoise DELAGE, Gérard ROY,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2020**DELIBERATION
N° 2020.06.077**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DAURE****DECISION MODIFICATIVE N°1 : EXERCICE 2020**

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°1 de l'année 2020.

Il s'agit d'une décision modificative exclusivement consacrée aux conséquences budgétaires immédiates de la crise sanitaire liée au COVID-19.

En effet, le budget primitif pour l'année 2020, adopté le 13 février dernier, avait fait l'objet d'une préparation en fin d'année 2019, soit bien avant le début de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

Cette dernière a entraîné la nécessité de procéder sans délai à l'acquisition de moyens de protection tant pour les soignants que pour les agents et la population des communes de GrandAngoulême.

Des mesures urgentes d'ordre économique ont également été prises pour venir en soutien des entreprises et des commerces du territoire.

Enfin, près de 3 mois après le vote du budget primitif 2020, de premiers ajustements de crédits s'avèrent nécessaires.

Ce sont ces dépenses qui figurent dans la présente décision modificative qui vous propose une première évolution du budget de GrandAngoulême pour l'exercice 2020.

La crise sanitaire actuelle aura également des conséquences sur le niveau de diverses recettes de GrandAngoulême : taxe de séjour, versement mobilité, recettes propres des équipements tels que Nautilus, le Conservatoire ou l'espace Carat, fermés pendant la période de confinement, voire au-delà. Ainsi, il sera nécessaire de procéder à une large revue du budget 2020, adopté le 13 février dernier et travaillé bien en amont de la crise actuelle.

Les multiples incidences de cette crise sont en cours d'évaluation. Aussi, les modifications de crédits en dépenses et en recettes nécessaires pour tenir compte de l'ensemble des incidences financières de la crise sont renvoyées à décision modificative ultérieure, voire un budget supplémentaire, qui devra opérer une révision substantielle de l'ensemble des budgets, des projets ainsi que de leur financement.

I. BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative (DM) s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	741 500 €	327 318 €	1 068 818 €
Recettes	741 500 €	327 318 €	1 068 818 €

A. Section de fonctionnement**A.1 Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à 327 318 € et concernent, une subvention de 133 500 € versée par l'Etat concernant les masques alternatifs commandés via Bordeaux Métropole et les remboursements des communes et autres participants aux groupements de commande pour les achats de masques.

		Montant (€)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	193 818 €
74	Dotations et participations	133 500 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		327 318 €

A.2 Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des propositions de dépenses s'élèvent à 327 318 € et sont récapitulées dans le tableau joint. Elles se répartissent de la façon suivante entre les différents chapitres :

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	296 211 €
65	Autres charges courantes	2 550 €
67	Charges exceptionnelles	1 128 557 €
023	Virement à la section d'investissement	- 1 100 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		327 318 €

Elle comprend les **dépenses résultant des conséquences immédiates et directes du COVID 19** avec :

- L'achat de **masques FFP2**, pour un montant de 105 120 €, dont une partie est destinée à GrandAngoulême pour la reconstitution de son stock à usage essentiellement des services Assainissement et Déchets ménagers. L'autre partie représente la participation de GrandAngoulême à l'équipement des soignants.
- L'achat de **masques chirurgicaux** pour un montant de 114 763 €. Si une partie est destinée à équiper les agents des services de GrandAngoulême au contact avec le public, l'autre partie est destinée aux communes et fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 85 168 €.
- L'achat de **masques alternatifs** destinés à équiper les agents sans contact avec le public mais également dans le cadre d'une distribution aux habitants par les 38 communes de l'agglomération. Pour cette dernière part, le coût est pris en charge par GrandAngoulême, avec l'inscription d'une recette des communes de 108 650 €. A noter également que ces masques destinés aux habitants font l'objet d'une participation de l'Etat plafonnée à 1€/masque soit 133 500 €,

A ces achats de masques s'ajoutent des achats de gel hydro alcoolique, de mousses désinfectantes et de visières pour l'ensemble des budgets à hauteur de 13 200 €.

A noter que des cofinancements sont activement recherchés et pourraient être inscrits lors d'une future décision modificative.

Un certain nombre de collectivités ont également sollicité la possibilité d'inscrire toutes ces dépenses en section d'investissement, considérant que ces dernières auront un caractère exceptionnel et non permanent et afin de permettre leur financement par voie d'emprunt et d'en étaler la charge dans le temps. Si une telle possibilité devait être ouverte, ces inscriptions seraient reprises lors d'une future décision modificative.

Plan de soutien à l'économie locale – 1,8 M€ dont 1,1 M€ en section de fonctionnement

La décision modificative prend en compte l'ensemble des inscriptions budgétaires des différents dispositifs de soutien mis en place afin de soutenir l'économie locale. 1,8 M€ est proposé à ce titre, dont 1,1 M€ en section de fonctionnement et 0,7 M€ en section d'investissement.

En effet, les associations d'élus ont sollicité dès le mois de mars 2020 que les aides économiques liées à la crise sanitaire puissent être imputées en section d'investissement, à l'instar des versements au fonds de solidarité national. GrandAngoulême s'est ainsi associée à l'ensemble des EPCI de Nouvelle Aquitaine pour alerter Monsieur le Premier Ministre sur les incidences de ces dépenses sur la situation financière des collectivités et sur la nécessité d'autoriser les collectivités à imputer en section d'investissement ces dépenses exceptionnelles liées à la pandémie.

Les discussions au niveau national sont en cours mais n'ont malheureusement pas encore abouti. Aussi, afin de permettre un versement rapide aux entreprises et de ne pas les pénaliser plus encore dans l'attente d'une évolution de la réglementation, l'imputation de ces dépenses se fera en section de fonctionnement, par prélèvement sur l'autofinancement. Cette baisse de l'autofinancement disponible pour le financement des dépenses d'investissement se traduira ainsi mécaniquement par une augmentation du recours à l'emprunt de même montant.

Si la réglementation devait évoluer dans les semaines et mois à venir, il vous serait alors proposé de réimputer les aides attribuées en section d'investissement à l'occasion de la plus proche décision modificative.

Les aides proposées dans le cadre du dispositif de soutien se déclinent entre les différents dispositifs suivants.

Le fonds de soutien au tourisme, aux commerces et services de proximité – 1,1 M€

Dans la continuité de ses actions en faveur des commerces, GrandAngoulême crée un fonds pour les acteurs économiques de proximité. Ce dispositif s'adresse aux commerces et services de proximité, cafés, hôtels, restaurants et hébergements touristiques et attribue, sous conditions, des aides forfaitaires allant de 1 000 à 3 000 €.

Une inscription de 1 100 000 € est inscrite à ce projet de DM.

Enfin, afin d'assurer la **continuité de l'accueil à la crèche Les Poussins**, il est nécessaire d'augmenter les crédits de location des bâtiments préfabriqués car les travaux d'aménagement des nouveaux locaux ont été arrêtés pendant le confinement et ils ne sont donc pas encore opérationnels. A cet effet un crédit de 28 500 € est inscrit. Cette augmentation est pratiquement entièrement financée par les diminutions de crédits de la direction proximité :

☆ **Compétence tourisme :**

La fête du Fleuve ne pouvant être envisagée, il est proposé de retirer les crédits qui y étaient alloués. Il en est ainsi proposé de restituer 17 800 €.

Par ailleurs, il est proposé d'accompagner un dispositif exceptionnel en faveur des acteurs du tourisme :

En effet, Charentes Tourisme s'est engagé dans un plan de soutien d'un million d'euros sous la forme de 10 000 « **bons Infiniment Charentes** » d'une valeur de 100 €, sur la période du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 2020, pour inciter les Charentais ou touristes venant d'ailleurs, à séjourner dans les hôtels ou gîtes des deux départements, manger dans les restaurants charentais et (re) découvrir le patrimoine local. Dans ce cadre, le territoire de GrandAngoulême disposera de 1 400 bons de remboursement, soit une enveloppe de 140 000 € d'aide potentielle.

Afin de soutenir cette démarche et de valoriser les atouts de notre territoire, l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême (OTPA), bras armé de l'agglomération pour la promotion et la mise en valeur, à la demande de GrandAngoulême, a proposé un plan de marketing territorial qui se met en place dès le week-end de l'ascension et qui se déroulera tout l'été et sur une partie de l'automne.

Ce plan s'adresse au public local agglomération, département et départements limitrophes.

Il privilégie une communication digitale gérée en interne et s'appuiera sur de la diffusion médias (augmentation du référencement sur les sites web, doubles pages dans SORTIR, dossier pour le magazine de l'agglomération, rédactionnel d'1 à 2 pages pour les bulletins communaux des 38 communes, édition de flyers à diffuser via les réseaux commerçants, prestataires, socio-professionnels, jeu-concours « Été » avec le service Marketing de l'agglomération, valorisation de l'action de Charentes Tourisme sur les bons/chèques vacances, campagne estivale de promotion des trésors locaux (produits, patrimoine, sites, balades, acteurs), etc.

Cette campagne suppose des frais d'achat d'espaces, de création (vidéos etc.), d'impression et de diffusion, de prestations de référencement.

Le plan global est estimé à 25 000 € TTC.

L'office de Tourisme, sur ses fonds propres peut assurer une prise en charge de 10 000 €, GrandAngoulême participerait à hauteur de 15 000 € en redéploiement de crédits (communication non réalisée de Fleuve en Fête notamment et autres lignes budgétaires).

Il est proposé au conseil de réaliser un avenant à la convention d'objectif qui lie l'OTPA et GrandAngoulême, pour un montant de 15 000 € TTC afin de financer ces actions qui permettront de renforcer l'activité économique liée au tourisme sur le territoire.

☆ **Compétence coopération intercommunale :**

Il est proposé une diminution des crédits d'adhésion pour 2 500 €.

☆ **Concernant l'économie sociale et solidaire :**

Il est proposé de transférer 6 450 € de crédits entre les chapitres 011, 65 et 67 afin de permettre le versement de subventions dans le cadre des projets initialement prévus.

☆ **Autres réductions de dépenses** supplémentaires permettant d'équilibrer la section de fonctionnement :

- Diminution de l'inscription en dépense de carburant de 120 000 € : la moindre consommation pendant la période de confinement combinée avec la diminution des prix des carburants permet à ce stade d'envisager une telle réduction.
- Réduction des prévisions d'entretien de bâtiments de 58 695 €
- Désinscription pour 80 210 € de crédits concernant l'AAP Innovation qui participera au financement du dispositif de soutien aux jeunes pousses et entreprises innovantes (voir infra).

Enfin, l'équilibre de la section de fonctionnement nécessite de diminuer de 1,1 M€ le virement à la section d'investissement.

Chapitre	Article	Fonction	Virement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	60622	33	R	Carburants	-120 000,00 €	
011	60628	512		AUTRES Fournitures non stockées	105 120,00 €	
011	60628	512		AUTRES Fournitures non stockées	98 125,55 €	
011	60628	512		AUTRES Fournitures non stockées	16 637,45 €	
011	60628	512		AUTRES Fournitures non stockées	2 640,00 €	
011	60628	512		AUTRES Fournitures non stockées	241 150,00 €	
011	606282	512		AUTRES Fournitures non stockées	13 200,00 €	
011	6068	3121	R	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-117,00 €	
011	611	95 0	R	CONTRAT DE PRESTATIONS	-3 500,00 €	
011	6132	64 1	R	LOCATION IMMOBILIERE CRECHE	28 500,00 €	
011	61522	0200	R	ENTRETIEN BATIMENT	-58 695,00 €	
011	617	95 0	R	ETUDES	-3 000,00 €	
011	6231	90 20	R	FETES ET CEREMONIES	1 500,00 €	
011	6232	95 0	R	FETES ET CEREMONIES	-2 000,00 €	
011	6236	90 20	R	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00 €	
011	6236	95 0	R	CATALOGUES ET IMPRIMES	-500,00 €	
011	6238	95 0	R	AUTRES	-9 000,00 €	
011	6238	90 26	R	AUTRES	-2 500,00 €	
011	6281	0200	R	ADHESION	-2 500,00 €	
011	6282	95 0	R	FRAIS DE GARDIENNAGE	-4 000,00 €	
011	6288	90 20	R	AUTRES	2 000,00 €	
011	6288	95 0	R	AUTRES	-2 000,00 €	
011	6288(301)	3111	R	AUTRES	-7 500,00 €	
011	6288(902)	90 20	R	AUTRES	1 950,00 €	
011	6358	95 0	R	AUTRES	-300,00 €	
				Total chapitre 011	296 211,00 €	
023	023	01	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	-1 100 000,00 €	
				Total chapitre 023	-1 100 000,00 €	
65	6574	95 0	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	-6 000,00 €	
65	6574(203)	90 11	R	AAP PLIE	-6 450,00 €	
65	657409		R	SUBVENTION OTPA	15 000,00 €	
				Total chapitre 65	2 550,00 €	
67	673	3121	R	TITRES ANNULES	117,00 €	
67	6743	512	R	SUBV DE FONCTIONNEMENT	108 650,00 €	
67	6745	94	R	AIDE EXCEPTIONNELLE CRISE SANITAIRE - COMMERCE	800 000,00 €	
67	6745	95 0	R	AIDE EXCEPTIONNELLE CRISE SANITAIRE - CHR	300 000,00 €	
67	67452	90 25	R	AAP INNOVATION	-80 210,00 €	
				Total chapitre 67	1 128 557,00 €	
70	70875	512	R	RBT FRAIS COMMUNES		85 168,00 €
70	70875	512	R	RBT FRAIS COMMUNES		108 650,00 €
				Total chapitre 70		193 818,00 €
74	74718	512	R	SUBVENTION ETAT CRISE SANITAIRE		133 500,00 €
				Total chapitre 74		133 500,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					327 318,00 €	327 318,00 €

B. Section d'investissement

B.1 Dépenses d'investissement

Il est proposé d'opérer un virement de 1 000 € entre les chapitres d'investissement 20 Immobilisations incorporelles et 204 subventions d'investissement afin de pouvoir attribuer une subvention à l'association ARU pour l'achat de surjeteuses pour la confection de masques.

Plan de soutien à l'économie locale – 1,8 M€ dont 0,7 M€ en section d'investissement

Le volet investissement du plan de soutien et de relance se décline entre les dispositifs suivants :

Le fonds de solidarité TPE avec Initiative Nouvelle Aquitaine – 280 K€

Le versement d'une **participation financière au réseau Initiative en Nouvelle Aquitaine** à hauteur de 2 €/habitant dans le cadre du dispositif « prêt solidarité TPE » nécessite l'inscription d'une somme de 280 000 € au chapitre 26 Participations financières. Ce fonds sera abondé à même hauteur par la Région Nouvelle Aquitaine et par la Banque des territoires, ce qui permettra au réseau Initiative de disposer d'une enveloppe totale de 840 000 € pour accorder des prêts remboursables aux entreprises du territoire de GrandAngoulême.

Le fonds de soutien « jeunes pousses » et entreprises innovantes – 250 K€

GrandAngoulême complète son plan d'urgence Covid afin de soutenir spécifiquement les jeunes entreprises créées juste avant la crise en complément des mesures régionales et nationales ainsi que les entreprises réorientant leurs activités et services pour répondre aux besoins et urgences liés à la crise notamment à destination des domaines de la santé, de la prévention, de l'information, de la protection, de la formation, du rapprochement entre producteurs et consommateurs locaux.

Une inscription de 250 K€ est inscrite à ce projet de DM.

Renforcement du dispositif ADEL TPE16 – 61,5 K€

Il est proposé de faire évoluer le dispositif ADEL TPE16 afin de soutenir les investissements et notamment ceux rendus nécessaires par la crise sanitaire (investissements immatériels au titre du développement digital des entreprises).

61 500 € complémentaires sont donc prévus à cette DM en complément des 285 000 € inscrits cette année (dont 145 000 € de reports).

Renforcement du dispositif d'immobilier d'entreprises - 150 K€

Il est proposé de renforcer les inscriptions au titre des aides à l'immobilier d'entreprise, en augmentant de 150 K€ l'Autorisation de Programme 2019, pour permettre la relance économique sont proposées pour 150 000 €.

Continuité de la politique de l'Habitat dans l'attente du vote du PLH 2020 - 2025

La crise sanitaire a retardé la procédure d'adoption du PLH 2020 – 2025. Initialement prévu en juin 2020, le vote du PLH par la nouvelle mandature devait s'accompagner du vote des autorisations de programme nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions du nouveau programme évaluées à 11,8 M€. Au 31 mai 2020, les enveloppes du PLH 2014 – 2020 sont engagées à 100% et ne permettent plus d'attribuer de nouvelles aides afin de soutenir l'activité économique (artisanat, entreprises du BTP...), le portefeuille des particuliers (subventions) et les publics fragiles.

Aussi, afin de permettre la continuité des actions et une transition entre les 2 PLH et dans l'attente d'une évaluation précise des conséquences de la crise sur les capacités financières de l'agglomération, il vous est proposé d'anticiper le vote d'un montant d'AP de 500 K€ à destination des publics fragiles aux ressources modestes et très modestes. Ce montant d'AP viendrait en déduction du montant des autorisations de programme que vous serez amené à voter à l'automne pour la mise en œuvre du PLH 2020 – 2025 (on passe de 11,8 à 11,3 M€).

Les montants financiers de la programmation pluriannuelle resteraient donc dans l'immédiat inchangés.

En fonction de l'évaluation des impacts financiers de la crise sur le budget de l'agglomération, cette AP « anticipée » pourrait être consolidée et les montants initiaux du nouveau programme maintenus.

Sur 2020, ces modifications sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire immédiat. Seule la répartition des crédits existants entre les différentes AP est modifiée car la diminution des CP de l'une finance l'augmentation de toutes les autres pour cette année.

Les AP suivantes sont donc concernées :

AP 18 - PUBLIC SPECIFIQUE qui concerne des aides à l'aménagement intérieur et l'adaptation de l'habitat pour les personnes âgées et les personnes handicapées en l'augmentant de 100 K€ par rapport au montant voté au Budget Primitif. Ces crédits sont intégralement inscrits sur l'année 2020 au regard des réalisations potentielles analysées par le service. Le montant de l'AP est désormais de 198 912 €

AP 20 - HABITAT INDIGNE 2014 – 2020 qui concerne des participations incitatives à la rénovation de bâtiments pour lutter contre l'habitat indigne en augmentant de 220 K€ l'AP par rapport au montant voté au Budget Primitif. Ces crédits sont intégralement inscrits sur l'année 2021 au regard des engagements potentielles prévus dès cette année par le service. Le montant de l'AP est désormais de 2 626 296 €

AP 21 - PCS 2014 - 2020 Productions nouvelles du PARC PUBLIC : les délais de réalisation de cette AP s'étant rallongés il convient de décaler des crédits prévus en 2020 sur 2021, en diminuant les CP2020 de 280 000 €.

AP 22 - ACCESSION A LA PROPRIETE 2014 - 2020 qui concerne des participations incitatives à l'accession à la propriété pour des personnes qui disposent de faibles revenus en augmentant de 120 K€ l'AP eu égard au succès de cette action. Ces crédits sont intégralement ajoutés sur l'année 2020. Le montant de l'AP est désormais de 1 904 000 €

AP 35 - COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE (PINEL+) qui permet d'aider la réhabilitation de locaux vacants pour permettre le réinvestissement de certains locaux par des habitants avec une augmentation de 60 K€ du montant de l'AP dont l'intégralité des crédits est prévue sur 2020. Le montant de l'AP est désormais de 260 000 €.

L'ensemble des demandes est récapitulé ci-après :

		Montant (€)
20	Immobilisations incorporelles	-1 000,00 €
204	Subventions d'investissement versées	462 500,00 €
26	Participat°s et créances rattachées à des participat°s	280 000,00 €
201402	AP 18 - Public Spécifique	100 000,00 €
201405	AP 21 - Plan de cohésion Sociale	-280 000,00 €
201406	AP 22 - Accession à la propriété	120 000,00 €
201717	AP 35 - COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCES	60 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		741 500,00 €

B.2 Recettes d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement est diminué de 1,1 M€. Une inscription complémentaire de l'emprunt est donc nécessaire à hauteur de 1 841 500 € pour permettre l'équilibre de la section d'investissement.

A l'issue de la DM1, le montant total d'autorisation d'emprunt au budget 2020 sera de 14 459 229 €.

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT							
	021	021	01	R	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		-1 100 000,00 €
					Total chapitre 021		-1 100 000,00
	16	16411	01	R	EMPRUNTS		1 841 500,00
					Total chapitre 16	0,00	1 841 500,00
	204	2031	90 20	R		-1 000,00	
					Total chapitre 20	-1 000,00	
	204	204218	512	R	ADEL TPE - DEPARTEMENT	1 000,00	
	204	204218	512	R	ADEL TPE - PLAN DE RELANCE CRISE SANITAIRE	61 500,00	
	204	204211	90 20	R	PLAN RELANCE CRISE SANITAIRE - IMMOBILIER D'ENTREPRISES	150 000,00	
	204	204213	90 20	R	PLAN DE RELANCE - JEUNES ENTREPRISES ET INNOVATION	250 000,00	
					Total chapitre 204	462 500,00	
	23	266	512		AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	280 000,00	
					Total chapitre 26	280 000,00	
201402	204	2042200	70	R	PUBLICS SPECIFIQUES	100 000,00	
					Total Opération 201402 AP 18	100 000,00	
201405	204	204172	70	R	PLAN COHESION SOCIALE 2014-2020	-280 000,00	
					Total Opération 201405 AP 21	-280 000,00	
201406	204	20422	70	R	ACCESSION A LA PROPRIETE 2014-2020	120 000,00	
					Total Opération 201406 AP 22	120 000,00	
201717	20	202	70	R	COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE (PINEL+)	60 000,00	
					Total Opération 201717 AP 35	60 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						741 500,00	741 500,00

Au budget principal, la DM1 2020 s'équilibre à hauteur de 1 068 818 €.

A l'issue de la DM1, le budget Principal s'élèvera à 121 605 255 €, dont 82 070 672 € en section de fonctionnement et 39 534 583 € en section d'investissement.

II. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

La décision modificative présentée se limite à ce stade à l'inscription de 47 207 € de charges qui n'ont pas été rattachées à 2019 pour le contrat CITRAM.

Pour financer cette dépense supplémentaire, il est proposé de supprimer la totalité du virement complémentaire à la section d'investissement pour ce même montant et d'augmenter d'autant le recours à l'emprunt.

Ainsi qu'indiqué en préambule, les effets de la crise sanitaire et des diverses mesures susceptibles d'affecter les recettes de ce budget annexe n'ont pas été intégrées. Elles sont particulièrement significatives sur ce budget et font actuellement l'objet d'évaluation. Elles seront proposées lors d'une prochaine décision modificative.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
023	023	O	Virement à la section d'investissement	- 47 207,00 €	
			Total chapitre 023	- 47 207,00 €	
65	6574(11)		Charges compte de gestion	47 207,00 €	
			Total chapitre 65	47 207,00 €	
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- €	- €

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
021	021	O	Virement de la section de fonctionnement		- 47 207,00 €
			Total chapitre 021		- 47 207,00 €
16	16	R	Emprunts		47 207,00 €
			Total chapitre 16		47 207,00 €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €

A l'issue de la DM1 2020, le budget transports s'équilibre toujours à 72 161 000 €.

III. BUDGET GESTION IMMOBILIERE ET AMENAGEMENT DE ZONES

La vente à la société SINEX d'un terrain d'Euratlantic le 14 novembre 2019 a nécessité une remise en état de ce dernier avec des déblaiements dont la valeur maximale avait été fixée à 40 000 € dans le contrat de vente. Il convient donc de prévoir la dépense et la recette pour constater l'exécution de cet acte.

Par ailleurs, les mesures de suspension et de reports de loyers de bâtiments industriels et commerciaux, accordés lors de cette crise sanitaire sans précédent, seront intégrées lors d'une prochaine décision modificative.

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	6052		R	TRAVAUX EURATLANTIC	40 000,00 €	
				Total chapitre 011	40 000,00 €	
70	70152		R	Ventes terrains Euratlantic 2		291 390,00 €
				Total chapitre 70		291 390,00 €
042	713322		R	VARIATION STOCK EURATLANTIC		- 251 390,00 €
				Total chapitre 042	- €	- 251 390,00 €
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
16	16412		R	EMPRUNTS		- 251 390,00 €
				Total chapitre 16		- 251 390,00 €
041	33552		O	Travaux Euratlantic	- 251 390,00 €	
				Total chapitre 040	- 251 390,00 €	- 251 390,00 €
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 251 390,00 €	- 251 390,00 €

A l'issue de la DM1 2020, le budget Gestion Immobilière / Aménagement de Zones s'équilibre à hauteur de 35 087 610 €.

IV. BUDGET ANNEXE CAMPING DU PLAN D'EAU

En s'appuyant sur l'Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure, le service indique que des remboursements immédiats s'avèrent nécessaires pour des séjours prépayés qui ne peuvent être honorés.

Ainsi un montant de charges exceptionnelles de 7 000 € peut être inscrit dès à présent pour ces remboursements. Ce montant devra être prélevé sur le montant des achats de marchandises.

Ce budget devra faire l'objet d'une analyse ultérieurement pour juger de l'impact du COVID 19 sur les recettes et les dépenses et notamment pour savoir si le Budget Principal (BP) devra contribuer à son déficit d'exploitation.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
011	6183	R	Achat de marchandises	- 7 000,00 €	
			Total chapitre 011	- 7 000,00 €	
67	673	R	Titres annulés	7 000,00 €	
			Total chapitre 67	7 000,00 €	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION				- €	- €

V. BUDGET DECHETS MENAGERS

La fin des travaux relatifs au Centre Technique de Frégeneuil et la clôture de l'autorisation de programme correspondante nécessite de majorer la prévision actuelle de 21 000 €. Une majoration identique du montant de l'Autorisation de programme est nécessaire et fait l'objet d'un rapport distinct. Le montant peut être prélevé sur la ligne de provision pour travaux.

Opération	Chapitre	Article	Fonction	nécessaire et	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
	23	2313	8121	R	Construction - provision	- 21 000,00 €	
					Total chapitre 23	- 21 000,00 €	
30201602		2041582	8121	R	CENTRE TECHNIQUE FREGENEUIL	21 000,00 €	
					Total Opération 30201602	21 000,00 €	
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				- €	€

A l'issue de la DM1 2020, le montant du budget annexe Déchets ménagers reste inchangé à 32 449 000 €.

VI. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En section d'exploitation, il est proposé d'opérer une écriture de régularisation concernant la constatation du versement par la SEMEA de la redevance du 4^{ème} trimestre 2019 pour une erreur de TVA d'environ 15 € (les inscriptions sont équivalentes en dépenses et en recettes soit : 2 360 K€).

De plus, il convient de constater le versement effectué par les douanes pour le remboursement d'une part de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). Un contrat de prestation avait été passé avec le cabinet SOLTENA pour être accompagné dans le montage d'une demande d'application d'un taux réduit de taxation de la CSPE. Ainsi, le budget annexe a bénéficié d'un remboursement de cette contribution de 94 925 €. Il convient donc de prévoir budgétairement le reversement de la rétribution conventionnelle au cabinet SOLTENA soit 24 500 €. Les crédits restants pouvant être provisionnés sur le compte des dépenses exceptionnelles.

En section d'investissement, un ajustement de l'affectation du résultat pour 1 183 € est nécessaire. L'équilibre étant assuré par une réduction de ce même montant des crédits d'acquisitions diverses.

Ce budget devra participer ultérieurement au remboursement du BP qui, à ce jour, a entièrement pris en charge les dépenses relatives aux conséquences du COVID 19. Une répartition de ces dépenses entre budgets devra être étudiée dans une prochaine Décision Modificative (DM).

CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
011	611	R	PRESTATION DE SERVICE	24 500,00 €	
			Total chapitre 011	24 500,00 €	
67	673	R	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIE	2 360 000,00 €	
67	678	R	Dépenses exceptionnelles	70 425,00 €	
			Total chapitre 67	2 430 425,00 €	
70	70611	R	REDEVANCE ASSAINISSEMENT		2 360 000,00 €
			Total chapitre 70		2 360 000,00 €
77	7717	R	Dégrèvements impôts		94 925,00 €
			Total chapitre 77		94 925,00 €
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	2 454 925,00 €	2 454 925,00 €

CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
10	1068	R	Autres réserves		-1 183,00 €
			Total chapitre 10	0,00 €	-1 183,00 €
21	2188		AUTRES	-1 183,00 €	
			Total chapitre 21	-1 183,00 €	
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 183,00 €	-1 183,00 €

A l'issue de la DM1 2020 les dépenses totales du budget Assainissement collectif sont de 27 460 742 €.

VII. BUDGET EAU POTABLE

Une convention de fourniture d'eau potable liait le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau potable Sud Charente et le SIAEP de la BOEME. Le Grand Angoulême, en un avenant 1, s'est substitué au SIAEP de la BOEME le 28/12/2018 et rétroactivement depuis la dissolution du SIAEP de la BOEME le 1^{er} janvier 2018.

Un contrat de délégation de service public entre le SIAEP de la BOEME et la SAUR organisait la gestion de la distribution d'eau potable du Territoire des Collines du Montmorélien et notamment en son avenant 3 du 03/11/2017 les modalités la vente d'eau en gros.

La SAUR a ainsi présenté le 02/04/2020 deux factures correspondant à l'année 2018 pour 134 478,12 € et à l'année 2019 pour 114 360,07 €.

Ce montant total de 235 865,59 € a été versé à la SAUR. Toutefois, la provision pour achat d'eau étant inférieure à la somme de ces factures, 40 000 € ont dû être prélevés sur un autre poste. Il convient de constater la part de ces factures qui n'a pu être financée par le compte d'achat d'eau soit : 40 000 €.

Afin d'équilibrer ce budget, il est proposé de diminuer le virement à la section d'investissement qui s'équilibre avec une diminution équivalente d'une provision pour travaux.

Ce budget devra participer ultérieurement au remboursement du BP qui, à ce jour, a entièrement pris en charge les dépenses relatives aux conséquences du COVID 19. Une répartition de ces dépenses entre budgets devra être étudiée dans une prochaine Décision Modificative (DM).

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	- 40 000,00 €	
			Total chapitre 023	- 40 000,00 €	
011	605	R	Achat d'eau	40 000,00 €	
			Total chapitre 011	40 000,00 €	
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- €	- €

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		- 40 000,00 €
			Total chapitre 021		- 40 000,00 €
23	2313		PROVISION POUR USINE DE TOUVRE	- 40 000,00 €	
			Total chapitre 23	- 40 000,00 €	
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 40 000,00 €	- 40 000,00 €

A l'issue de la DM1 2020, les dépenses totales du budget Eau Potable sont de 24 892 000 €.

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 abstention),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 juin 2020	<u>Affiché le :</u> 17 juin 2020